

Secrétariat général  
Service des ressources humaines  
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations  
sociales  
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation  
Bureau des concours et de la préparation aux examens

## **RAPPORT DE JURY**

### **EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

SESSION 2018

# SOMMAIRE

I. Les règles de l'épreuve d'admission .....	3
A) Le rappel de l'épreuve.....	3
B) Le jury .....	3
1) La composition du jury .....	3
2) La formation et la réunion de cadrage .....	3
II. Le déroulement de cet examen professionnel.....	4
A) Le calendrier.....	4
B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel.....	4
1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations .....	4
2) La présentation du parcours professionnel.....	4
3) L'entretien-discussion.....	4
4) Les remarques générales sur l'oral.....	5
III. Les statistiques.....	5

## I. Les règles de l'épreuve d'admission

### A) Le rappel de l'épreuve

Selon l'article 5 de l'arrêté du 18 septembre 2017 fixant les règles d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'avancement au grade de principal de 2<sup>ème</sup> classe du corps des adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, « *l'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint technique d'accueil, de surveillance et de magasinage principal de 2ème classe comporte une épreuve orale unique d'admission (durée : 25 minutes).* »

*Cette épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant, à apprécier les compétences du candidat ainsi que sa motivation, à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle et, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel. Pour conduire cet entretien, qui débute par un exposé sur l'expérience professionnelle de l'intéressé, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat retraçant son parcours (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes maximum).*

*Le candidat peut être interrogé sur son environnement professionnel et sur les droits et obligations des fonctionnaires. Le jury peut également demander au candidat son avis sur un cas pratique ou une mise en situation professionnelle en lien avec son parcours professionnel.*

*En vue de cette épreuve, le candidat établit préalablement un dossier de description de son parcours professionnel (...) qu'il remet à la date fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel.*

(...)

*Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. (...) »*

### B) Le jury

#### 1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnel était composé des personnes suivantes :

#### Présidente de ce jury :

- Madame Catherine LEROI, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe supérieure, spécialité « services culturels », cheffe du service culturel, de la communication et des publics, domaine national du château d'Angers, Centre des monuments nationaux.

#### Membres de ce jury :

- Madame Françoise COCHARD, ingénieure des services culturels et du patrimoine de classe normale, spécialité « services culturels », cheffe du service accueil et surveillance, musée des Archives nationales, Archives nationales site de Paris ;

- Monsieur Manuel LISIK, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe exceptionnelle, spécialité « surveillance et accueil », adjoint au chef de service de l'accueil et de la surveillance, château de Versailles ;

- Monsieur Houcine OUATTOU, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe normale, spécialité « surveillance et accueil », chef d'équipe, musée du Louvre.

#### 2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :

\* cadre réglementaire,

\* déontologie : laïcité, non-discrimination...,

- les éléments pour mener les oraux,

- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnel : le planning du recrutement, l'épreuve, le nombre de postes, l'élaboration de la grille pour l'épreuve prévue par les textes...

## II. Le déroulement de cet examen professionnel

### A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 17 octobre au 21 novembre 2017
Date de limite de retour du dossier de description du parcours professionnel	Le 6 avril 2018
Dates des épreuves orales	Les 15 mai après- midi, 16 et 17 mai 2018
Date de la réunion d'admission	Le 17 mai 2018

### B) L'entretien sur dossier de description du parcours professionnel

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 5 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

#### 1) Le dossier de description du parcours professionnel : constats et recommandations

Les dossiers sont pour la plupart bien complétés, certains même très bien rédigés avec des indications de missions et de compétences précises.

Attention toutefois au respect de la chronologie. Pour un des candidats, il n'y avait aucune mention de son poste actuel.

Certains candidats se sont présentés sans avoir envoyé le dossier ce qui n'a pas permis au jury de préparer leur entretien.

#### 2) La présentation du parcours professionnel

Certains candidats étaient bien préparés et ont fait des présentations fluides et complètes.

Pour d'autres, la présentation était achevée au bout d'une minute ce qui n'a pas permis au jury d'appréhender leur parcours professionnel et leurs missions actuelles. Ceci a dû être fait lors de l'entretien de 20 minutes.

#### 3) L'entretien-discussion

Si certains des candidats étaient très brillants, d'autres ont déçu le jury par des approximations, un manque de vocabulaire professionnel ou de description précise des processus qu'ils sont pourtant amenés à mettre en œuvre dans leur travail quotidien.

Les notions de devoirs et obligations des fonctionnaires ne sont généralement pas maîtrisées, voire ignorées, et très souvent confondues avec les droits.

À noter : dans un souci d'équité, une question similaire a été posée à tous les candidats.

#### 4) Les remarques générales sur l'oral

De manière générale, les échanges ont été cordiaux, les questions et les mises en situations avaient pour objectif de mieux connaître le candidat et de lui permettre, par l'évocation de sa pratique professionnelle, d'être sur un terrain connu.

Pour la plupart, les candidats maîtrisaient leur environnement professionnel et ont été en mesure de le restituer de manière claire et dynamique. La qualité des prestations des candidats a amené le jury à attribuer de très bonnes notes.

Il est compréhensible qu'au moment de la prise de parole le stress soit difficile à contenir mais, le fait de commencer par une présentation que le candidat peut maîtriser, s'il la prépare bien, devrait lui permettre de passer cet obstacle et d'être plus détendu au moment des questions.

Le jury encourage les candidats non admis à persister et à mieux se préparer à ce type d'épreuve.

#### REMARQUES :

Un des candidats a été entendu par le jury alors qu'il est arrivé très en retard car les surveillants l'ont manqué lorsqu'ils sont venus le chercher. Il est impératif de ne pas hésiter à se signaler si on a pas été accompagné vers le jury à l'heure de sa convocation.

Il est rappelé aux candidats la nécessité de veiller à leur tenue vestimentaire.

Le jury s'étonne du peu de candidats s'étant inscrit à cet examen professionnel et constate une forte disparité de l'accès à l'information des agents en fonction des établissements.

### III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 16.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	17	16	11	10
Femmes	9	9	6	5
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>15</b>

Seuil d'admission : 13,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 9,5 à 18 sur 20.

Madame Catherine LEROI  
Présidente du jury